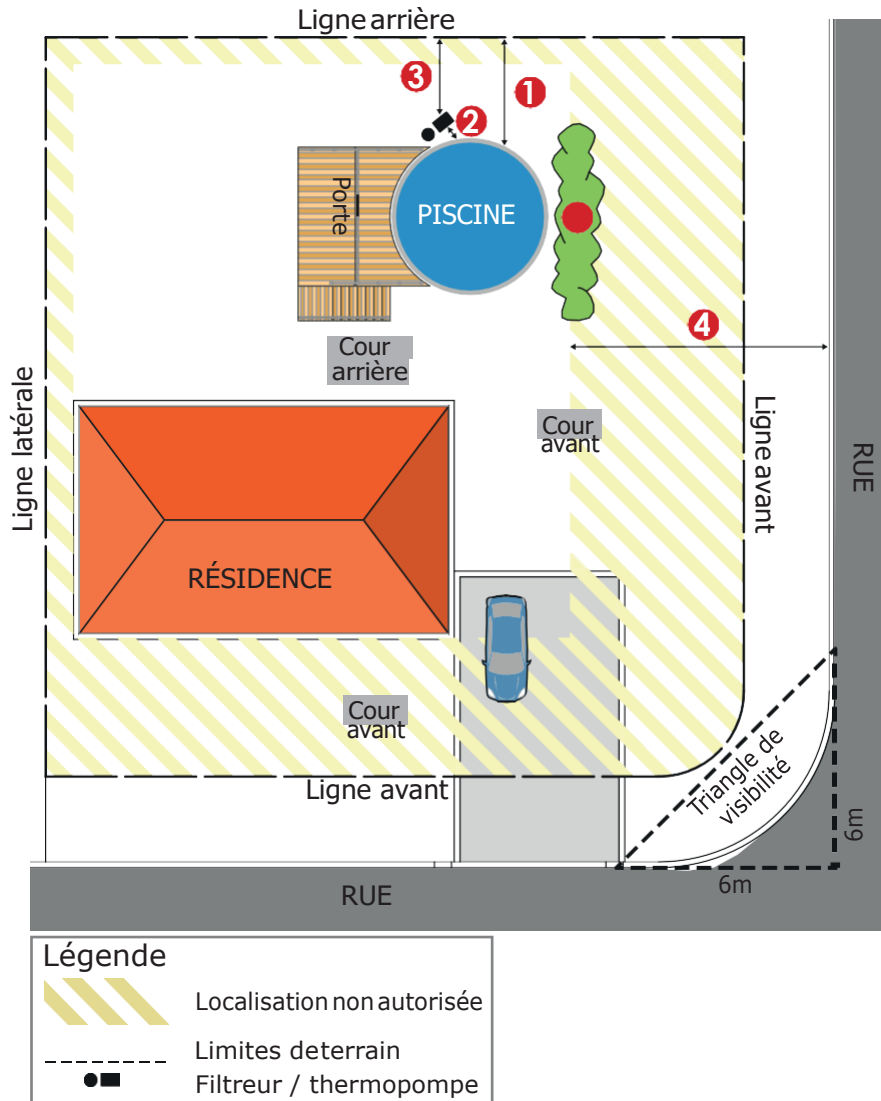


Piscine hors-terre - Coin de rue



Croquis 1 - Normes d'implantation



Normes d'implantation

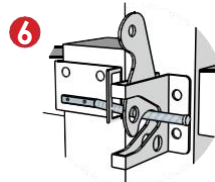
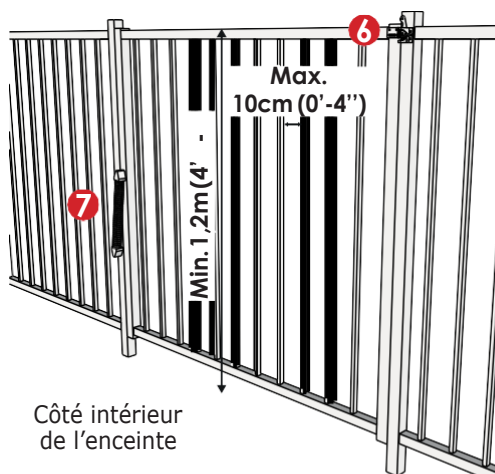
- ❶ La piscine doit être située à au moins **1 m (3'-4'')** des lignes de terrain.
- ❷ Le filtre et l'appareil d'échange thermique (thermopompe) de la piscine doivent être situés à au moins **1 m (3'-4'')** de la piscine.
- ❸ L'appareil d'échange thermique (thermopompe) doit être situé à au moins **1,5 m (5')** des lignes de terrain.
- ❹ Sur un coin de rue, la piscine et la plate-forme **peuvent être situées en cour avant** jusqu'à une distance de **4 m (13'-12'')** mesurée depuis le trottoir ou la chaîne de rue.

*Une piscine doit être situé à au moins 1.5 m (5') d'un bâtiment principal, accessoire et de tout autre accessoire.

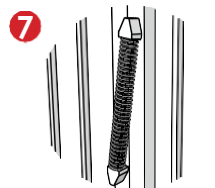
Normes de sécurité

- La paroi de la piscine doit avoir un minimum de **1,2 m (4')**. Si ce n'est pas le cas, une clôture de **1,2 m (4')** devra être installée autour de la piscine.
- S'il n'y a pas de plate-forme d'accès pour la piscine, **une échelle munie d'un boîtier de sécurité** est obligatoire.
- La présence d'un garde-corps sur la plate-forme menant à la piscine est obligatoire. Le garde-corps situé sur la plate-forme menant à la piscine doit avoir une hauteur fixe de **1,2 m (4')**.
- Toute piscine doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir.
- ❹ Un dispositif de sécurité **passif** (loquet) doit être installé du **côté intérieur de l'enceinte dans la partie supérieure de la porte**.
- ❺ Un ressort doit également être installé sur la porte de l'enceinte permettant à celle-ci de se **refermer et de se verrouiller automatiquement**.
- Il ne doit jamais y avoir d'accès direct **entre la maison et la piscine**.

Croquis 2 - Accès à la piscine



Exemple de loquet installé à l'intérieur de l'enceinte



Exemple de ressort permettant la fermeture et le verrouillage automatique de la porte



Un inspecteur se rendra sur votre propriété pour vérifier que l'ensemble des normes ont été respectées. Il vous sera demandé de faire les ajustements nécessaires le cas échéant.

ATTENTION : Le présent document est mis à votre disposition à titre informatif. Le requérant a la responsabilité de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables.

Information : 418 872-9811 / lancienne-lorette.org